



Pourquoi rejoindre Villages de Gîtes ?

*Une force collective au service de votre **indépendance**,
de votre **visibilité** et de votre **rentabilité** !*

Les avantages d'un réseau associatif unique en France :

- ✓ Image de marque / 20 ans d'expérience : communauté d'habités et de partenaires.
- ✓ Indépendance vis-à-vis des plateformes : réservations en direct, sans commission.
- ✓ Dynamique de réseau : entraide, échanges, formations et accompagnement.
- ✓ Visibilité accrue : site Internet performant (en 5 langues !), réseaux sociaux animés, diffusion d'un catalogue papier et numérique.
- ✓ Services utiles : plateforme de contact et réservation, assurance annulation, médiateur de la consommation, livret d'accueil numérique, devis de groupes, ...
- ✓ Partenariats : Comités d'Entreprises, réseaux, etc.
- ✓ Tarifs négociés pour acquisition d'équipements, mobilier de plein-air, logiciels, ...
- ✓ Mise en relation entre propriétaires, mais aussi avec des repreneurs éventuels.

Conditions pour adhérer :

- Un minimum 5 locatifs et maximum 40, sur un site homogène.
- Un accueil régulier et des services adaptés.
- Des équipements collectifs pour les familles : aire de jeux, piscine, salle commune.
- Être dument enregistré au registre du commerce, classé (meublés, résidence, PRL, ...)
- Être agréé ANCV.

Modalités d'adhésion

- Auto-diagnostic à compléter pour vérifier l'adéquation.
- Visite de labellisation initiale, puis tous les 5 ans.
- Cotisation annuelle adaptée à la taille du site (compter environ 70€ par logement).
- Aucune commission prélevée par le réseau sur vos réservations.

Rejoignez-nous maintenant pour réussir votre saison 2026 !

Téléchargez l'[autodiagnostic](#) et contactez-nous pour discuter de votre projet, sans engagement.

✉ info@villagesdegites.fr – www.villagesdegites.fr/nous-rejoindre/